

Décision 04-D-26 du 30 juin 2004

relative à la saisine de la SARL Reims Bio à l'encontre de pratiques mises en œuvre par le groupement d'intérêt public Champagne Ardenne

Posted on: 09 juillet 2004 | Secteur(s) :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Reims Bio

Dispositif(s)

Pratique établie

Sanction pécuniaire

**Entreprise(s)
concernée(s)**

Groupement d'Intérêt Public
Champagne-Ardenne (GIPCA)

Lire

le texte intégral de la décision

189.3 Ko